

	<p><b>École spécialisée du Ceras</b></p> <p>Éducatif Stagiaire longue durée</p> <p>Date de mise à jour : 23.02.2023 Date de validation : 23.02.2023</p>
---	---

## **RAISON D'ÊTRE**

---

Vivre une expérience professionnelle d'accompagnement éducatif dans les classes et pour la prise en charge en journée continue, garantir aux élèves sécurité et bien-être de manière globale et viser le développement de l'autonomie et des aptitudes sociales, collectives et scolaires.

## **FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES**

---

Très fort intérêt pour les métiers du domaine éducatif / social, pédagogique et/ou thérapeutique.

Être dans un projet, à terme, de formation dans le domaine éducatif / social, pédagogique et/ou thérapeutique ou dans un processus d'orientation ou réorientation professionnelle.

Âge minimal souhaité : 18 ans révolus

## **POSITION HIÉRARCHIQUE**

---

La personne en stage longue durée est subordonnée au directeur adjoint socio-pédagogique de l'École spécialisée du Ceras et de manière déléguée aux enseignant·e·s et éducateurs·trices référent·e·s.

Une personne de référence est nommée pour assurer le suivi de la personne en stage de longue durée, co-construire avec elle les principaux axes de travail, objectifs et méthodologies.

## **RESPONSABILITÉS**

---

### **Groupe d'accueil / classe**

*La personne en stage favorise une ambiance bienveillante et sécurisante pour permettre aux élèves du groupe/classe dans lequel elle travaille d'évoluer dans un cadre respectueux.*

- Assurer un accompagnement quotidien garantissant la sécurité et le bien-être des élèves dans le respect du concept pédagogique ;
- Proposer une prise en charge et des activités visant le développement des compétences du savoir, savoir-faire et du savoir-être ;
- Encourager la socialisation, l'intégration, l'autonomie et le développement de l'estime de soi ;
- Se positionner comme adulte de référence et participer à faire respecter les règles de vie et le cadre institutionnel ;
- Préparer et tenir en ordre la classe et le groupe éducatif ;
- S'impliquer dans le stage et dans le développement des compétences métier selon les objectifs définis avec la personne de référence.

## **Gestion des situations individuelles**

*La personne en stage s'inscrit dans la ligne des projets pédagogiques des élèves de la classe/du groupe dans lesquels elle travaille. Dans ce sens et en collaboration avec les intervenants de référence il s'agira de :*

- Observer l'élève dans le cadre d'une classe/d'un groupe, dans les contextes scolaire et social ;
- Tenir compte des particularités de l'élève et de sa situation individuelle ;
- Tenir compte des consignes concernant la santé et l'alimentation, être à même de réagir en cas de problème (selon les protocoles établis ou en s'adressant à un-e supérieur-e hiérarchique) ;
- Dispenser les soins de base nécessaires à l'élève (sécurité, alimentation, hygiène et confort, distribution de médicaments) ;
- Recourir aux aides compensatoires mises en place si nécessaire (matérielles ou autres) ;
- Inscrire les actions dans le cadre du travail interdisciplinaire et de réseau en lien avec un projet pédagogique individualisé ;
- En fonction de l'intérêt, des possibilités et si cela fait sens, participer aux temps formels de réseaux.

## **Travail en réseau**

*La personne en stage communique avec les référent-e-s des élèves.*

- Écouter, prendre en considération et transmettre les informations nécessaires au bon suivi de l'élève ;
- Participer à l'application et, quand c'est possible, à l'élaboration des objectifs communs et du projet pédagogique individuel ;
- Respecter le secret de fonction et les dispositions en matière de protection des données.

## **Vie institutionnelle**

*L'ensemble du personnel de l'ÉS inscrit ses actions dans le respect de la mission de la fondation, des valeurs institutionnelles, du concept pédagogique et des normes éthiques en vigueur.*

- Participer aux différents temps institutionnels liés à la fonction ;
- Utiliser les outils mis en place pour le suivi administratif ;
- Se tenir régulièrement informé, via les moyens de communication interne (intranet, casier à courrier, tableaux d'affichage, messagerie électronique...) ;
- Se tenir régulièrement informé des consignes de sécurité et de leurs mises à jour (évacuation du bâtiment, protocole d'urgences médicales...) ;
- Informer dans les meilleurs délais la direction de tout évènement particulier pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et respectivement l'image de l'institution.

## **COMPÉTENCES REQUISES**

---

### **Savoir-faire**

- Être à même de se positionner comme adulte garant du cadre ;
- Posséder de bonnes aptitudes communicationnelles ;
- Adopter une posture d'adulte apprenant dans le but de développer, entre autres, les compétences d'observation, d'évaluation, de collaboration et d'intervention ;
- Être capable d'introspection et de remise en question.

### **Savoir-être**

- Adhérer aux valeurs institutionnelles (charte) ;
- Être ouvert·e à la collaboration, inscrire ses actions dans la collégialité et le respect des compétences des acteurs·actrices institutionnel·le·s et des projets définis ;
- Participer à la construction interdisciplinaire des projets pédagogiques ou d'autres projets en faisant preuve d'ouverture, d'auto-analyse et d'adaptation ;
- Faire preuve de respect, de patience, d'écoute, d'empathie, de réalisme face aux élèves et à leur entourage ;
- Faire preuve de discrétion, respecter le secret de fonction et les dispositions en matière de protection des données.

## **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

---

La CCT-ES définit les relations contractuelles et sert de référence pour l'établissement de l'horaire de la personne en stage longue durée.

Basé sur le rythme de l'année scolaire, l'horaire annualisé est en principe réparti sur 39 semaines (38 semaines scolaires et une semaine de camp).

La semaine est organisée de la manière suivante :

- Interventions dans le cadre des classes les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 7h45 à 11h50 puis de 13h45 à 15h45 ; les mercredis de 7h45 à 11h50 ;
- Interventions dans les groupes d'accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h50 à 13h50 ;
- Divers temps de préparation, séances ou du temps pour des travaux personnels en-dehors de ces horaires.
- En fonction du déroulement du stage, des choix et des objectifs qui seront fixés avec la personne de référence, le cadre horaire indicatif nommé ci-dessus peut être adapté pour permettre de découvrir d'autres domaines ou favoriser le développement de compétences spécifiques ;
- Aucune intervention n'est prévue sur les week-ends ni les vacances scolaires ;
- Un outil de gestion horaire est mis à disposition par la direction ;

- En dehors des semaines de camps ou d'activités particulières, l'horaire hebdomadaire, toutes activités cumulées, ne dépasse pas les 47h/semaine (équivalent à l'horaire à 100% d'un intervenant socio-éducatif en externat)

De manière plus ponctuelle, la personne en stage longue durée participe à l'accompagnement des élèves lorsqu'ils-elles restent à l'école pour des moments particuliers (fêtes, soirées particulières...).

## **SPÉCIFICITÉS**

---

En fonction des besoins, des spécificités et des intérêts et compétences particulières de la personne en stage longue durée, d'autres types d'activités peuvent être convenus.

La Chaux-de-Fonds, le 17 juin 2022

**ceras**

**École spécialisée**

La directrice :

Le directeur adjoint  
socio-pédagogique :

A. Humbert

A. Gambs

Nom et prénom : .....

Lu et approuvé, le .....

Signature .....